AUTOVISION
CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

N° d'imprimé : F062013532

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	01/07/2024	24212475

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

30/06/2027

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGREMENT : **S006F167**

(9) RAISON SOCIALE :
S.E.C.A.A.V 85

(3) COORDONNÉES :
13 AVENUE CLEMENT MASSIER

06220 GOLFE-JUAN
04.93.63.09.09

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

NOM ET PRENOM : non renseignés
N° D'AGREMENT : 006F1273
SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
DL-294-HV (F)	29-10-2014	29-10-2014

Marque	Désignation commerciale
YAMAHA	YP125RA

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VG5SE684000003293	L3e	MTL

Type/CNIT	Energie
L3EYAMML000L526	ES

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

66170

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances mineures

4.1.1.a.6. PHARES : Feu légèrement défectueux (lampe, réflecteur ou glace) (AV)

Les références à l'arrêté du 18 juin 1991 modifié présentes au verso de ce procès-verbal sont à remplacer par l'arrêté relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

Émissions à l'échappement
CO Ralenti(≤0.5%) 0.02% CO Accéléré(≤0.3%) 0.24%

CT RG VL 061 850 001 - 02/24 ☆